

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE ✂ Le 24 avril, le budget prévisionnel de la Commune a été voté à l'unanimité. Les recettes et dépenses s'équilibrent à 584 347 € en fonctionnement et à 121 517 € en investissement.

Ce budget primitif, car c'est ainsi qu'on l'appelle, est librement consultable. La place manque ici pour le présenter intégralement. Mais il est intéressant d'en livrer quelques éléments chiffrés.

Ainsi la recette principale est constituée des impôts locaux payés par chacun d'entre nous (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation), soit 218 562 €. A noter que les taux n'ont pas été augmentés cette année.

A cela s'ajoutent nos recettes propres : les locations (la salle des fêtes, trois commerces, trois logements) pour 28 600 € et les services (cantine, garderie scolaire) pour 22 900 €.

Deux contributeurs importants sont encore l'Etat (92 122 €) et Grand Cognac (83 497 €). Mais leur part se réduit chaque année. Pour rappel le premier nous versait 141 728 € en 2012 et le second 122 132 € en 2017.

Face à cette baisse importante des recettes, la seule solution a été de réduire les dépenses depuis plusieurs années. Les possibilités de nouvelles économies sont aujourd'hui rares d'autant qu'il y a un poste que nous ne maîtrisons pas : le coût des énergies.

La masse salariale est importante (270 000 € chargés) mais a été elle aussi restructurée tout en ayant la volonté de maintenir un service public de qualité. En 2019, les écoles représentent 3,7 ETP (Equivalent Temps Plein), les services techniques 2,1 et l'administration générale 1,4.

Le budget de LOUZAC SAINT ANDRÉ est donc très contraint mais sain d'autant que l'endettement est maîtrisé : ainsi la dette est de 220 € par habitant alors qu'elle est près de trois fois supérieure pour les communes appartenant à la même strate de population.

Et bien entendu, tout comme une famille, une collectivité peut avoir à faire face à des imprévus. Mais terminons par une note d'optimisme : la prudence mise à son élaboration permet d'espérer que la réalisation du budget sera conforme à ce qui a été voté.

Lilian JOUSSON

VENTE D'HUITRES

Depuis le 25 mai Eric CHIRON est présent devant L'Ibérica pour vendre des huitres, et ce **chaque samedi et chaque dimanche de 9 H à 12 H 30**.

ENQUÊTE PUBLIQUE

La Mairie de CHERVES-RICHEMONT informe qu'une enquête publique est organisée du 04 au 20 juin 2019 en vue de la **régularisation des activités de stockage d'alcool de bouche, de distillation et de vinification de la SARL DISTILLERIE DE LA SALLE**.

Une partie de la Commune de LOUZAC SAINT ANDRÉ est incluse dans le périmètre d'enquête. Le dossier peut être consulté à la Mairie de Cherves où un registre est ouvert pour les éventuelles observations et où le commissaire-enquêteur tiendra des permanences.

MAIRIE

Les services administratifs de la Mairie seront fermés au public le vendredi 31 mai.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour l'année 2019-2020 sont à faire sans attendre (se munir préalablement d'un certificat de scolarité en Mairie) :

- Maternelle ☎ 05.45.83.27.68
- Primaire ☎ 05.45.82.43.01

ORDURES MÉNAGÈRES

Prochaines collectes des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :
- lundi 03 juin - lundi 17 juin - lundi 1^{er} juillet

Le lundi 10 juin étant férié, la collecte des sacs noirs est décalée au mardi 11 juin.

AGENDA

DIANE DES BORDERIES

Dimanche 02 juin 12 H 00
Repas champêtre (sanglier à la broche) à la salle des fêtes de SAINT LAURENT DE COGNAC
Informations : ☎ 05.45.82.11.65

DON DU SANG

Lundi 03 juin 15 H 30
Collecte de sang à CHATEAUBERNARD
(salle des fêtes) jusqu'à 19 H 30

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 03 juin 18 H 30
Ordre du jour : modification des statuts de Grand Cognac, revalorisation de loyer et régularisation de charges locatives, contrat pour le secrétariat, avis pour enquête publique « Distillerie de La Salle », convention « santé communale », questions diverses

THÉÂTRE

Jeudi 06 juin 19 H 00
Assemblée générale de l'Association théâtrale des Borderies à la mairie, de Louzac

IBERICA

Vendredi 28 juin 14 H 00
Jeux de boules au Fief des Groies

ECOLES

Samedi 29 juin 16 H 00
Kermesse des écoles avec possibilité de restauration sur place

PAROISSE

Pas de messe en juin

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

HUTEAU Antoine Jordane David 21 mai

DÉCÈS :

MORINIÈRE Denise 18 mai

VIDE MAISON

M et Mme GARCIA (n° 1 le Grand Bouroux)
organisent un vide maison :

- vendredi 21 juin de 15 H à 19 H
- samedi 22 juin de 10 H à 18 H
- dimanche 23 juin de 10 H à 18 H

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les résultats complets du suffrage du 26 mai seront donnés dans la Lettre du mois prochain.

A noter que 34 listes étaient enregistrées mais que seules 19 avaient déposé des bulletins en mairie (pour d'autres il y avait la possibilité de les imprimer via internet) et 13 ont fait afficher sur les panneaux que la Loi fait obligation aux Communes de mettre en place à proximité de chaque bureau de vote.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 avril

- **Charges locatives** ➔ Au vu du montant des provisions mensuelles versées par les locataires du presbytère, une régularisation pour la consommation d'eau et l'assainissement est votée.
- **Budget primitif** ➔ Vote à l'unanimité du Budget primitif 2019 qui s'équilibre à 584 347 € en fonctionnement et à 121 517,41 € en investissement.
- **Subventions** ➔ Vote du détail des subventions accordées pour un montant de 905 €.

CRÉATION D'ENTREPRISE

Adam DELVOYE vient de s'installer comme arboriste grimpeur sur la commune. Il propose sous la raison sociale de Green Forest de réaliser **élagage, taille sanitaire, abattage, entretien parc et jardin**.
Contact : ☎ 06.81.32.07.69

CYCLOTOURISME

Toute personne qui à l'occasion de la semaine fédérale du cyclotourisme souhaiterait participer à la décoration de son devant de porte et qui n'a pu venir à la réunion du 07 mai, **doit se rapprocher de la Mairie**.

Pour rappel, les cyclotourismes passeront le 10 août sur la Commune. L'itinéraire officiel les fait emprunter la VC 201. Ils arriveront de Montlambert et passeront au rond-point de La Croix Fraingant avant de gagner JAVREZAC puis COGNAC.

JARDINAGE & BRICOLAGE

La réglementation préfectorale n'autorise les travaux de bricolage et de jardinage avec des appareils à moteur générant des bruits aux fréquences sonores inhabituelles qu'aux plages horaires suivantes :

- jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30
- samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- dimanche et jours fériés de 10 H à 12 H.

Chacun doit veiller au respect des règles tout en sachant que le savoir vivre ensemble c'est aussi faire preuve de tolérance en l'absence d'abus, de non-respect occasionnel ou encore de conditions météorologiques particulières.

ASSISTANTE SOCIALE

En l'absence de permanence en mairie, **il convient de prendre directement rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur** (☎ 05.16.09.51.25).